

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOUT 2017

L'assemblée est accueillie à la salle du Palladium dès 10h00 par Mmes Nicole TRUSCELLO et Maria CARBONELL SOLIS pour l'organisation de la raclette qui suivra pour fêter le dixième anniversaire de l'APCACH. Un tout grand merci pour cet accueil chaleureux.

Le président, André GOSSAUER, introduit la séance en saluant une assemblée de env. 80 personnes. Il salue en particulier la présence du Président de Commune Luc FELLAY, ainsi que de Jacques BERRA, membre du Conseil Municipal en charge de la taxe de séjour ("TS"). Il salue également la présence de la RTS, qui réalise un reportage sur le courrier de la Commune visant à attirer plus de résidents principaux et relève que le Nouvelliste fera un article sur l'APCACH lundi prochain.

1) Contrôle des présences

Sont excusés Gérald Gendre, famille Herdé, John Campbell, Marielle Stamm, Louis Périsset, Richard Bunn, Pascaline Gautier, Yvette & Jean-Pierre Desjaques, Fernand Ducarroz, Catherine & Christian Cretenoud, Heidi Emery, Joseph Gonnet.

2) Salutations et informations générales

L'inauguration de la Passerelle Belle-Etoile le 17 juin dernier a été un grand succès, avec une belle météo et la présence de grandes personnalités. Un film souvenir sur cet événement peut être vu sous ce lien : (<https://www.youtube.com/watch?v=IKY0I8S3FI0>). Merci à Yves Delaunay, membre de l'APCACH et Président des Amis de la Passerelle Belle-Etoile pour ce merveilleux événement.

Champéry Tourisme va passer la main à une nouvelle structure touristique pour toute la vallée d'Illiez et, fin juin, le Comité de l'APCACH a témoigné à son président sortant Jean-Philippe Borgeaud sa satisfaction pour le travail réalisé au cours des dernières années.

3) Région Dents du Midi SA (présentation de Luc Fellay):

Le Président de Commune introduit sa présentation à l'aide de la vidéo de présentation de la nouvelle appellation *Région Dents du Midi* disponible sous (<https://vimeo.com/226921341>). Le but du projet est de centraliser le tourisme sous une appellation qui représente toute la vallée d'Illiez. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le tourisme (L'ATour), les stations se sont mises au travail pour revisiter la gouvernance touristique. En hiver 2017/2018, la structure régionale touristique se mettra en place (région Dents du Midi) et aura pour conséquence que les destinations ne pourront plus faire ce qu'elles veulent dans leur coin. La structure a défini deux thèmes touristiques pour les saisons été et hiver : « Magie hivernale » et « Sensation de Liberté ». Pour les axes de développement, il a été décidé que Champéry axera ses efforts sur les congrès et séminaires, que Morgins se profilera sur la famille et que Val d'Illiez axera son développement sur le ressourcement. Une gouvernance est établie sous trois sociétés de développement avec une entreprise intercommunale qui chapeaute le tout. Les sociétés de développement locales garderont certaines compétences comme par exemple, à Champéry, l'organisation du 1^{er} août.

Question du public : Est-ce que cela veut dire qu'il n'y aura p.ex. plus de familles à l'avenir à Champéry ? Non, il s'agit d'axes de développement. On cherche une clientèle supplémentaire dans les thématiques définies.

Remarque du public : Merci de ne pas faire de Champéry un EMS.

Q : Est-il correct de dire que les compensations à la taxe ne sont pas définies, mais la taxe oui ? Non, l'utilisation de la taxe est définie mais le mécanisme pas encore.

Q : Qu'est-ce qui va encore être fait pour les enfants à l'avenir ? La Commune a déjà investi pour le petit télésiège du Palladium. La seule station à avoir un label famille actuellement en Valais est Grächen. Morgins va travailler dans cette direction. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de familles à Champéry.

4) Taxe de séjour (présentation de Jacques Berra) :

Une modernisation de la perception des taxes touristiques est nécessaire pour le développement. Tous les acteurs touristiques sont impliqués. Le mode de perception de la taxe de séjour doit changer en raison du fait que les gens ne déclarent pas toujours les séjours. Statistiquement, seules 30% des taxes sont perçues (ex. calculé sur débit d'eau). Jacques Berra relève que les documents concernant la refonte de la taxe de séjour sont disponibles en quatre langues (lien : <http://www.admin-champéry.ch/publications/mise-en-consultation-du-reglement-sur-les-taxes-de-sejour.html>), la version française faisant foi. La compensation de la taxe de séjour se fera via un multipass d'été. Explication sur l'utilisation des m2 : c'est une façon d'avoir la capacité d'hébergement de manière la plus indiscutable possible. On a pris la capacité d'hébergement suisse et valaisanne, et une moyenne de nuitées. 80 nuitées ont été déclarées en moyenne avec la taxe RRPS à Champéry. Les détails sont présentés dans l'ensemble des documents prévus pour la taxe de séjour.

Question du public : Est-ce légal comme mode de perception ? Oui, l'hôte reste responsable du paiement, mais on rend le propriétaire responsable de la perception.

Jacques Berra relève encore le planning prévu, à savoir que le 25 septembre 2017, les trois communes devraient avoir entériné le règlement, lequel partira ensuite pour validation au Conseil d'Etat, avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Chacun peut participer à la consultation, par écrit uniquement, via l'adresse e-mail : reglement-ts@stvdi.ch. Des réponses seront faites, parfois groupées en fonction des thèmes, mais chaque prise de position aura une réponse.

André Gossauer présente la position de l'APCACH vis-à-vis de la consultation sur la taxe de séjour :

- La L'Tour stipule que la base de calcul est la nuitée de chaque hôte en station et non la capacité d'hébergement de la résidence secondaire comme c'est le cas ici avec les m2. Deux recours sont actuellement pendants au Tribunal Fédéral (« TF »). Ces recours concernent les règlements de Loèche-les-Bains et de Goms et visent justement cette clause. Si le TF devait donner raison aux recourants, ce règlement de la vallée d'Illeiez deviendrait caduc. L'APCACH a fait une proposition basée sur les nuitées en lieu et place de la capacité d'hébergement en avril dernier à la Commune, proposition restée sans réponse à ce jour.
- Sur le règlement proprement dit, l'APCACH estime que la base de 60 jours de présence en résidence secondaire est trop élevée, notamment comparé à ce qui se pratique dans le Valais où les jours pris en compte s'échelonnent entre 25 et 50 jours. Seuls les règlements de Loèche-les-bains avec 60 jours et Goms avec 57 jours sont plus élevés, mais sont également visés par recours au TF. De plus, l'APCACH est d'avis qu'il faut tenir compte du fait que ces jours sont considérés à 100% d'occupation des résidences, ce qui est rarement le cas. En outre, en comparaison avec le Val d'Anniviers, le règlement prévu pour Champéry est sensiblement plus cher.
- L'APCACH propose de prendre 50 jours comme base de calcul, ce qui ramènerait la taxe maximale à 8.- le m2. L'APCACH voit ainsi une possibilité de tourner la page moyennant cette modification et d'aller de l'avant, pour Champéry.

Ces points représentent la prise de position pour l'APCACH. Chaque membre est bien entendu invité à se positionner de manière individuelle lors de la consultation à l'adresse susmentionnée, en adressant une copie à l'APCACH afin de pouvoir centraliser les diverses opinions et les communiquer au comité.

5) Proposition rencontres informelles (présentation d'Alain Chevalier) :

Alain Chevalier présente un projet dont le but est double, à savoir de permettre une augmentation des membres de l'APCACH et de permettre des contacts plus fréquents avec les parties prenantes champérolaines. Le financement de projets tels que l'APCACH l'a fait pour la Passerelle Belle-Etoile, le petit train ou encore le clubhouse du tennis club doit aussi être poursuivi.

L'idée du projet est d'organiser des rencontres dans les bars/restaurants avec sponsoring d'événements dans les restaurants (concerts, tournois de pétanque, etc.). Un accord de principe est demandé sur un budget d'env. CHF 10'000.-, qui comprendra le coût alloué éventuellement pour le financement de projets (ex. via Ferrata).

Le principe est approuvé à main levée à la nette majorité.

6) Divers :

Il est rappelé qu'André Gossauer et Alain Chevalier quitteront le Comité de l'APCACH à la fin de l'année. Du sang neuf est requis, un appel à candidatures est relancé et des forces neuves sont les bienvenues.

Le président André GOSSAUER remercie les participants et les invités et clôt l'assemblée à 10h50, en invitant les membres à profiter du petit train organisé pour le transfert vers l'Office du tourisme où un apéritif est offert à tous et sera suivi d'une raclette pour fêter le 10^{ème} anniversaire de l'APCACH.

Pour le Procès-verbal : Jérôme HENNET